

RESOLUTION QUARTIER DE L'ADRET

EXPOSE DES MOTIFS

Notre commune se trouve à la charnière du développement cantonal et occupe une position stratégique en matière d'essor du transport modal et des projets d'infrastructures en cours de réalisation, en particulier le CEVA. Cela implique une collaboration permettant d'assurer la réussite de la mise en œuvre de ces projets d'infrastructures, à même de satisfaire le plus grand nombre des citoyens de ce Canton et de faire fi de nos égoïsmes communaux.

Ceci exposé, nous nous permettrons quand même de faire part du profond DESARROI ressenti, lors de la présentation à la commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy, des projets de la DGT répondant à une sollicitation des TPG pour l'usage de la place de la Gare sise devant les futurs immeubles que doivent réaliser la FCLPA et la FCIL (Fondation Communale pour le Logement de personnes Agées de Lancy et Fondation Communale Immobilière de Lancy)

En effet, concrètement, le développement de périmètres sis en zone de développement, ce qui est le cas du périmètre de l'Adret, se fait par le biais de PLQ.

Celui qui nous a été présenté il y a quelques années nous a été vendu en soulignant la volonté d'en faire un éco-quartier à même de limiter les déplacements en transport individuel et soulignant la proximité des transports modaux, CEVA, tram 15, dont les arrêts à moins de deux cents mètres permettraient aux futurs habitants et travailleurs de ce périmètre d'être reliés à l'essentiel du Canton.

Force est de constater qu'à aucun moment l'usage de la place de la Gare ne nous a été indiqué comme lieu de rebroussement et remise à l'heure des bus articulés de lignes provenant de la Champagne et de Veyrier. Lignes dont aucun futur occupant des immeubles à réaliser dans le PLQ de l'Adret n'aura usage.

Pour l'anecdote, les usagers en provenance de Veyrier souhaitant monter dans le CEVA descendront au Bachet pour le prendre. Pour ce qui est des lignes K et L, le rebroussement actuel aux Esserts semble donner satisfaction. Il n'est pas nécessaire de recommencer à les faire descendre à vide le pont de Lancy.

DEMANDE DE LA RESOLUTION

En fonction de ce qui précède, nous demandons au Conseil administratif de faire opposition à la requête en autorisation de construire, DD 107611, qui vient d'être déposée en demandant que la place de la Gare ne puisse servir de boucle de rebroussement des bus articulés et que ce transfert modal entre le CEVA et les bus TPG se fasse à l'emplacement de l'actuelle boucle de rebroussement du tram de l'autre côté de la route du Gd Lancy.

Co signataires de la résolution les groupes et personnes suivantes :

Le groupe PDC

Le groupe PLR

Le groupe Socialiste

Le groupe des Verts

M. P. Perrenoud du groupe UDC

Le groupe MCG

Lancy le 26.2.2015 yfch.

Séance du Conseil municipal du 26 février 2015
Résolution acceptée par 29 oui, 0 non, 1 abstention